

DATE DE CONVOCATION	PROCES-VERBAL SEANCE DU 29 SEPTEMBRE 2022
23/09/2022	<p>L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la présidence de Stéphane DUCROTOY, Maire.</p> <p>Mme CERNEY Patricia est nommée secrétaire de séance</p>
NOMBRE DE CONSEILLERS En exercice : 18 Présents : 15 Absents : 3 dont pouvoir : Votants : 15	<p><u>Étaient présents :</u></p> <p>Stéphane DUCROTOY, Patricia CERNEY, François ZARADNY, Edouard DOMINIAK, Gérard LEFEBVRE, Claude GROSSEL, Jacques PAUCHET, Dany MERLIN, Brigitte SEGUIN, Nathalie JOSSE, Eric PRUVOT, Aurore ALEXANDRE, Stéphanie PETIT-ROUVILLAIN, Hélène GIRARD, Loïc DUBOIS.</p> <p>Formant majorité des membres en exercice.</p> <p><u>Étaient absents :</u></p> <p>Sébastien VAUTHEROT, Bertrand WIEL, Mathilde DUCROTOY.</p>

Approbation du procès-verbal du 23 juin 2022.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il a pris la décision suivante :

Virement des dépenses imprévues de 10 030 €

- vers le 238 pour 8 000 €

- vers le 1641 pour 2 030 €

Délibération n° 2022-042 : Adhésion au dispositif du Centre de Gestion de la Somme de signalement des actes de violence de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique.

Monsieur le Maire expose que depuis le 1^{er} mai 2020, obligation est faite aux collectivités territoriales de mettre en place un dispositif de recueil de signalements des agents qui s'estiment victimes d'atteintes volontaires à leur intégrité physique, d'actes de violence, de discrimination, et de les orienter vers les autorités compétentes en matière d'accompagnement, de soutien et de protection des victimes et traiter les faits signalés.

Il est prévu que les collectivités peuvent déléguer sa mise en œuvre aux centres de gestion.

Le CDG80 a choisi d'externaliser ce dispositif via deux prestataires :

- Signalement.net pour le recueil des signalements*
- Allodiscrim pour l'accompagnement le conseil, le traitement des situations*

La participation annuelle à la mise en place du dispositif est prise en charge via la cotisation. Les collectivités concernées par les signalements devront verser au prestataire en charge de l'orientation et de l'accompagnement de l'agent une participation correspondant aux prestations délivrées. Un certificat d'adhésion tripartite précisera le coût de chaque prestation.

Il est proposé au conseil d'adhérer au dispositif et d'autoriser la signature de la convention d'adhésion avec le CDG et le certificat d'adhésion tripartite.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve la convention d'adhésion à intervenir avec le CDG80 et d'autoriser le Maire à la signer ainsi que ses avenants, le cas échéant, et le certificat d'adhésion tripartite,*
- Décide d'inscrire les crédits inhérents à la mise en œuvre de la présente délibération au budget,*
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente décision.*

Délibération n° 2022-023 : Attribution de subventions aux associations

Monsieur le Maire informe des demandes de subventions faites par les associations et des propositions de la Commission Vie Locale et Citoyenne. Il explique que comme chaque année l'attribution des subventions aux associations est compliquée, certaines associations ont des réserves, d'autres des avantages en nature. Il annonce qu'un nouveau règlement d'attribution de subvention aux associations est en cours d'élaboration. Les élus ne comprennent pas toujours les demandes de subventions d'associations pour un événement alors qu'elles ont parfois plus de 6 000 € de réserves,

Madame Josse rappelle qu'il y a eu la période Covid et que les associations n'ont rien pu faire pendant cette période.

Monsieur le Maire demande à Monsieur Pruvot où en est la stèle. Monsieur Pruvot explique qu'il n'a pas eu de nouvelles du tailleur de pierre et qu'il va relancer le Lycée de l'Acheuléen.

Concernant le club de Football, Monsieur le Maire explique qu'il pourra être mis 500 € en différé, lié au nombre de licenciés. Mme Vaniet explique qu'il n'est pas possible de

délibérer pour une subvention sur 2 exercices comptables. Il faudra si besoin reprendre une délibération.

Monsieur le Maire rend compte des travaux qui ont été faits au stade, le terrain a été refait et les pare-filets seront installés prochainement.

Madame Josse rappelle que l'année dernière, l'association les Crystalynes avait fait une demande de subvention exceptionnelle pour les tenues qui ne leur avait pas été attribuée.

Madame Alexandre estime que les tenues font partie du fonctionnement d'une telle association, tout comme les maillots pour le foot ou les tenues pour la danse.

Monsieur le Maire explique que la subvention de Vignacountry a été baissée de 100 € pour compenser le nettoyage non fait de la salle polyvalente et de la vaisselle rendue sale suite à leur repas du 17 septembre dernier. Il précise que le président de l'association l'avait appelé le samedi matin pour signaler que la salle était sale et que les toilettes ne fonctionnaient pas.

Madame Merlin estime que cela aurait dû être dit lors de l'état des lieux, qu'après c'est compliqué de prouver que la vaisselle sale était bien celle utilisée par Vignacountry.

Monsieur le Maire explique que la vaisselle nécessaire pour le repas a été sortie des placards, le reste est sous clé et que donc la vaisselle rendue sale est forcément celle utilisée par Vignacountry. Madame Merlin n'est pas d'accord car pour elle, rien ne prouve que c'est bien la vaisselle utilisée par Vignacountry.

Mme Vaniet précise que cela a été dit par Mme Allart lors de l'état des lieux et répété le mardi matin lors de l'entretien avec Monsieur Caron. Mme Alexandre propose que Mme Allart ne fasse pas seule l'état des lieux.

Monsieur le Maire constate que l'état des lieux le vendredi matin alors que la salle est utilisée le vendredi soir par le judo est problématique.

Madame Cerney propose qu'après l'état des lieux la salle ne soit plus utilisée.

Madame Josse pense que cela va pénaliser le judo.

Monsieur le Maire dit que cela arrive rarement, la salle n'est pas souvent louée, quand cela sera le cas, un état des lieux pour les toilettes sera fait le samedi matin par un élu.

Monsieur Pruvot précise que c'est uniquement pendant l'indisponibilité de la salle des fêtes.

Madame Merlin pense que si l'agent rencontre un problème lors de l'état des lieux, elle doit demander la présence de son supérieur.

Madame Alexandre pense que les toilettes n'étaient pas sales, mais les abattants étant vieux font sales, ils doivent être changés.

Madame Josse précise que la subvention de Vignacountry est en dessous du montant minimum. Monsieur le Maire rappelle que 100 € ont été enlevés, la subvention devait être de 300 €, mais il fallait marquer le coup suite au problème de salle. Le conseil donne son accord.

Madame Josse ne comprend pas le montant attribué à Vignarun. Il est rappelé à Madame Josse qu'étant membre de Vignarun, elle ne peut prendre part au débat concernant la subvention à cette association.

Madame Alexandre explique que cette année, il a été décidé d'attribuer la même somme que l'année dernière. Un nouveau règlement d'attribution des subventions est en cours d'élaboration et sera soumis prochainement au conseil.

Monsieur le Maire constate qu'une fois de plus, l'attribution des subventions aux associations est compliquée et qu'il aurait été tenté de faire des coupes sombres. Il explique que certaines associations ont de gros privilèges en nature par rapport aux autres.

Madame Alexandre explique qu'avec les critères qui seront proposés, cela arrivera. Monsieur le Maire pense que si les associations s'estiment lésées, elles menaceront d'arrêter. Il rappelle qu'il s'agit d'argent public.

Monsieur le Maire relate la réunion avec l'Aéro de Vignacourt et l'Aéro Modèles Club d'Amiens. L'Aéro Modèles Club d'Amiens va investir 50 000 € sur le terrain. L'association de Vignacourt ne semble pas favorable à un rapprochement.

Madame Alexandre explique que les dossiers de demande de subvention n'ont pas tous été retournés pour le 15 juin comme demandé, c'est pour cette raison que les subventions ne sont votées qu'aujourd'hui, et en une seule fois.

En raison de l'indisponibilité de la salle des fêtes actuellement, Monsieur le Maire évoque les problèmes de mises à disposition de salles pour les associations, notamment celle de la chapelle, ce qui démontre le manque de salles sur la commune. Il propose de se rapprocher de Carole Rouvillain pour lui en louer une.

Monsieur le Maire informe que les Restos du Cœur accompagnent 85 familles, et que le nombre de bénéficiaires risque d'augmenter au vu du contexte et des nouvelles règles d'inscription. L'association est subventionnée par la CCNS, mais la commune met à disposition des locaux et du personnel pour aller chercher les marchandises.

Monsieur le Maire convient que la commune ne s'est pas préoccupée de ses salles, la salle des fêtes devra être rafraîchie avant d'être relouée.

Madame Cerney rappelle que la salle polyvalente est une salle de sport.

Il est rappelé que les conseillers membres de bureau d'association ne participent pas au vote.

Monsieur Pauchet dit qu'il faudrait avoir les comptes des associations.

Madame Cerney explique que les associations ont transmis leur compte et qu'ils ont été étudiés en commission.

Monsieur Pauchet ajoute qu'il faudrait aider les associations qui sont en difficulté et qui sont dynamiques pour la commune. Madame Alexandre rappelle qu'un règlement d'attribution de subvention qui en tiendra compte sera bientôt soumis au conseil.

Madame Josse indique qu'il faut également prendre en compte la dynamique des associations à récolter des fonds. Monsieur le Maire est d'accord et ajoute que certaines associations attendent tout du contribuable.

Madame Petit-Rouvillain précise que les critères devront être définis dans le règlement d'attribution des subventions et que beaucoup de communes procèdent de cette façon.

Après en avoir délibéré, le conseil décide d'octroyer les subventions suivantes aux associations :

Associations	Montant accordé	Vote
Amicale des Sapeurs-Pompiers	1 500	Pour : 15
Anciens combattants AACV	750	Pour : 14 (E. PRUVOT ne prend pas part au vote)
APEV	1 000	Pour 15
Atoutage	500	Pour 15
Billard Club	300	Pour 15
Football Club	1 500	Pour 15
Judo-club	1 000	Pour 15
Les Crystalynes	1 000	Pour 15
Les Randos	500	Pour 15
Mille et une danses	300	Pour 15
Musique	2 500	Pour 14 (G. LEFEBVRE ne prend pas part au vote)
Tennis de Table	900	Pour : 15
Vignabad	900	Pour : 15
Vignacountry	200	Pour : 15
Pétanque	300	Pour : 15
Vignarun	250	Pour : 14 (N. JOSSE ne prend pas part au vote)
Ensemble pour avancer	300	Pour : 14 (A. ALEXANDRE ne prend pas part au vote)
Souvenir Français	120	Pour : 14 (G. LEFEBVRE ne prend pas part au vote)
Restos du cœur	150	Pour : 15
Prévention routière	100	Pour : 15

Délibération n° 2022-044 : Décision modificative n° 1 – Budget assainissement

Monsieur le Maire expose que le budget assainissement nécessite d'être modifié comme suit :

DESIGNATION	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
2156-Matériel spécifique d'exploitation		1 211		
203-Frais d'études, de recherche, de développement et frais d'insertion				1 211
Total 041 : Opérations patrimoniales		1 211		1 211

La délibération N° 2022-044 est votée à l'unanimité.

Délibération n° 2022-045 : Vente ancien mobilier scolaire et autres

Monsieur le Maire propose de vendre l'ancien mobilier scolaire et les barnums verts.

Il a été rapproché par des petites communes pour les racheter. Ce qui n'est pas vendu à ces communes sera mis en vente par voie d'annonce (sur le panneau d'affichage).

Monsieur le Maire rappelle que deux barnums pliants ont été achetés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de vendre les biens précités,
- de fixer les prix de vente comme suit

Chaises : 2€

Tables : 5 €

Tableau : 15 €

Barnum : 20 € le module

- d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à la vente et à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

Délibération N° 2022-046 : Avenants aux marchés de travaux de rénovation et extension de la cantine scolaire

Monsieur le Maire expose que dans le cadre des travaux de rénovation et extension de la cantine scolaire, des travaux supplémentaires s'avèrent nécessaires et impliquent des avenants aux marchés :

- Lot 1 : Gros œuvre : Désamiantage du réseau d'eaux pluviales enterré et suppression d'une ouverture en maçonnerie d'une issue de secours annulée : + 2 230,71 € HT

- Lot 8 électricité : Aménagement de la cuisine provisoire : + 3 526,50 € HT

Lot 8 électricité : Suppression alarme intrusion : - 3 109,47 € HT+

- Lot 9 : plomberie : Aménagement cuisine provisoire : 695 € HT

- Lot 10 : Equipements cuisine : Aménagement cuisine provisoire : 1 100 € HT

Monsieur le Maire explique que les travaux devraient être finis en décembre. Ensuite, il propose de faire quelques travaux de rafraîchissement à la salle des fêtes (cuisine, toilettes, peinture).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré approuve les avenants suivants :

- Lot 1 – Gros-œuvre – Démolition : Entreprise Hubert CALLEC : + 2 230,71 € HT

- Lot 8 – Electricité : Entreprise CEGELEC : + 3 526,50 € HT

- Lot 9 – Plomberie : Entreprise FARASSE FLUIDES : + 695,00 € HT

- Lot 10 – Equipements cuisine : CUISINE SERVICE : + 1 100 € HT

- Autorise Monsieur le Maire à signer les avenants aux marchés et tout document relatif à l'exécution de la présente décision.

Délibération n° 2022-047 : Autorisation de supprimer des documents du fond de la Médiathèque

Monsieur le Maire demande l'autorisation du conseil municipal pour autoriser la bibliothèque départementale à procéder au désherbage de la médiathèque, c'est-à-dire retirer du fond documentaire les documents endommagés ou ne satisfaisant plus aux règles de la politique documentaire.

Le conseil municipal :

- Autorise dans le cadre d'un programme de désherbage, l'agent responsable de la bibliothèque municipale à sortir les documents de l'inventaire et à les traiter selon les modalités administratives qui conviennent :

- Suppression de la base bibliographique informatisée.
- Suppression de toute marque de propriété de la commune sur chaque document.
- Suppression des fiches.

- Donne son accord pour que la Bibliothèque Départementale de la Somme apporte son appui technique dans le cadre de ce programme.

- Décide que ces documents seront détruits, et si possible valorisés comme papier à recycler.

- Indique qu'à chaque opération de désherbage, l'élimination des ouvrages sera constatée par procès-verbal signé de Monsieur le Maire mentionnant le nombre de documents éliminés et leur destination et auquel sera annexé un état complet de ces documents (nom de l'auteur, titre, numéro d'inventaire).

- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente décision.

Monsieur le Maire informe qu'une consultation pour le recrutement d'un AMO pour la restructuration de la médiathèque est en cours. Il confirme que suite à l'article paru dans le Courrier Picard, l'agent recruté à la médiathèque est bien à temps non-complet et non à temps plein comme dit dans l'article.

Délibération N° 2022-048 : Admission en non-valeur

Monsieur le Maire expose que pour faire face aux difficultés rencontrées pour recouvrer certaines créances, le comptable public a saisi la commune d'une demande d'admission en non-valeur de titres émis par la commune en 2016, 2017 et 2020.

Le montant total de ces créances s'élève à 1 359,36 € sur le budget principal.

Monsieur le Maire propose en conséquence d'admettre en non-valeur ces titres non recouverts.

Les sommes correspondent en grande partie à des loyers impayés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

DÉCIDE d'accepter l'admission en non-valeur de ces créances pour un montant total de 1 359,36 €,

DIT que la dépense correspondante sera prélevée sur les crédits du compte 6541.

PRÉCISE que cette décision de fait pas obstacle à un recouvrement ultérieur dans l'hypothèse où le débiteur reviendrait à une meilleure fortune.

Délibération n° 2022-049 : Désignation d'un suppléant au Conseil d'Ecole

Monsieur le Maire informe que Mme PETIT-ROUVILLAIN Stéphanie souhaite céder sa place de suppléante au Conseil d'école.

Madame PETIT-ROUVILLAIN explique que n'ayant plus d'enfant scolarisé à Vignacourt elle souhaite céder sa place à un parent qui a un enfant à l'école.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- de désigner Monsieur Eric PRUVOT, délégué suppléant au Conseil d'Ecole.

Divers

Baisse intensité candélabres

Monsieur le Maire informe qu'il sera possible pour les nouveaux candélabres de prévoir une baisse d'intensité la nuit.

Monsieur Zaradny François explique qu'il sera possible de baisser jusqu'à 50 % sans que cela soit trop perceptible à l'œil. Il faut déterminer le créneau horaire. La programmation se faisant en usine, il faut donner les indications avec la commande.

Il est précisé que cela ne concerne que les nouvelles LED de la traversée de Vignacourt.

Ce dispositif sera mis en place de façon pérenne.

Monsieur le Maire demande si le conseil souhaite couper totalement l'éclairage public la nuit. Le conseil ne le souhaite pas.

Madame Alexandre demande si cela sera possible pour les autres candélabres. Monsieur Zaradny posera la question à la FDE. Monsieur Gérard Lefebvre explique qu'il sera possible de descendre un câble de chaque candélabre pour faire les réglages mais que cela aura un coût.

Madame Alexandre demande s'il sera possible de faire de même avec les illuminations de Noël.

Le conseil donne son accord pour une baisse d'intensité de 50% de 22h à 6h.

Illuminations de Noël

Monsieur le Maire expose qu'habituellement les illuminations de Noël sont installées une semaine avant Noël et retirées une semaine après l'an. Monsieur le Maire interroge le conseil de savoir s'il faut mettre ou pas les illuminations.

Monsieur Pauchet explique que la tendance nationale serait de ne pas en mettre, que la commune doit montrer l'exemple. Madame Josse pense que sans en mettre beaucoup, les gens ont besoin d'un air de fête. Il faudrait informer les administrés de la réduction des illuminations.

Monsieur Zaradny pense que les gens qui n'en ont pas dans leur rue seront mécontents.

Monsieur Pauchet propose de soumettre ce point au vote.

Monsieur Zaradny rappelle que des nouvelles guirlandes ont été commandées.

Monsieur Pruvot explique que toutes les administrations font des efforts pour éviter les coupures.

Monsieur Dubois ajoute que dans son entreprise, le personnel sera un maximum en télétravail pour faire des économies de chauffage. Mme PETIT-ROUVILLAIN indique que chez soi il faudra également se chauffer.

Monsieur Zaradny et Monsieur le Maire proposent d'illuminer uniquement la mairie avec la guirlande « Joyeuses Fêtes ». Cela pourra être installé par les services techniques, il n'y aura pas besoin d'une entreprise spécialisée.

Madame Alexandre demande s'il faut maintenir le marché de Noël. Monsieur Pauchet pense que cela n'a rien à voir. Madame Alexandre indique qu'il y a un manège électrique. Le conseil souhaite que le marché de Noël soit maintenu.

Monsieur le Maire propose de décorer le village avec des décorations non électriques.

Ralentisseur

Monsieur le Maire relate le problème du ralentisseur, posé à la demande d'un administré il y a quelques années, pour limiter la vitesse. L'administré demande à ce que le ralentisseur soit enlevé car il n'est plus aux normes. Un devis a été fait pour un ralentisseur aux normes en macadam, il y en aurait pour 4 800 €.

Monsieur le Maire indique qu'il y a plusieurs solutions :

- soit on laisse le ralentisseur,*
- soit on enlève le ralentisseur et on le remplace par un, en macadam,*
- soit on l'enlève et on ne le remplace pas.*

La zone concernée est une zone à 30 km/h.

Madame Cerney rappelle qu'il y a le même ralentisseur chemin des Huys. Suite à une réunion organisée par les riverains concernés, ceux-ci ont souhaité laisser le ralentisseur.

Monsieur Pauchet informe qu'il n'y a pas qu'un administré qui est concerné, il y en a plusieurs. Lorsque les bus passent cela crée des vibrations qui sont dérangeantes. Lors de la pause, le ralentisseur était conforme, la loi ayant évolué, ils ne sont désormais plus conformes, hormis dans des chemins privés ou parking, limités à 15 km/h.

Un ralentisseur pourrait être mis sur la D32 pour ralentir la vitesse. Monsieur le Maire précise qu'il faut en mettre des deux côtés, le coût ne sera plus le même.

Il faudrait créer des aménagements pour casser la vitesse, traiter le problème dans son ensemble.

Monsieur le Maire propose de réunir les riverains afin de leur demander leur avis.

Chapelle

Monsieur le Maire indique que les travaux pour les toilettes sont en cours et que le coût ne dépassera pas le budget prévu de 5 000 €.

Les clés des toilettes seront données lors de la réservation de la chapelle. Toutefois, il faut trouver une solution pour le chauffage. Il y fait froid car il n'y a pas de sous-toiture. Il faudrait faire un faux-plafond avec un puit lumineux pour laisser visible le décor du plafond « ciel bleu ». La salle fait 70 m². Il faudra revoir le chauffage et l'électricité, afin qu'elle soit fonctionnelle et serve de salle.

Projet éolien

Monsieur le Maire annonce avoir été rapproché par une société pour un parc éolien, qui se situerait à la sortie de Vignacourt pour aller sur Flesselles, Havernas.

Le projet s'il se faisait serait communautaire. Il y aurait 6 éoliennes, implantées sur Vignacourt.

Monsieur Zaradny indique qu'il est pour l'éolien, s'il est porté par EDF, en raison du coût d'achat de l'électricité.

Madame Josse fait part des problèmes lors du démantèlement.

Le conseil est partagé sur le projet

Aéro

Monsieur le Maire fait part de la réunion qui s'est tenue entre l'aéro Modèles Club d'Amiens et l'aéro de Vignacourt. La réunion ne s'est pas très bien passée. L'Aéro de Vignacourt reste sur ses acquis.

Parc

Monsieur le Maire explique que les chicanes installées dans le parc posent problèmes aux assistantes maternelles qui ont des poussettes quadruples. Il indique que le but de ces chicanes était d'empêcher l'accès au parc aux scooters et bien sûr pas aux poussettes.

Une semaine après leur pose, les chicanes ont été vandalisées. La commune a porté plainte.

Mme Girard explique que lundi, elle et Bertrand Wiel ont interpellé un jeune qui était dans le parc en moto-cross, il a répondu qu'il n'était pas au courant que c'était interdit et qu'il n'y avait pas d'autre endroit où aller en raison de la fermeture du terrain de moto-cross.

Madame Girard pense qu'il est très bien d'avoir sécurisé le parc mais il faudrait trouver un endroit pour les jeunes, par forcément pour rouler mais juste pour être ensemble.

Madame Cerney indique qu'au city -stade ils peuvent être ensemble à 5 m de leur moto.

Monsieur Lefebvre demande ce qu'il en est de la modification du PLUI pour l'extension du cimetière. Monsieur le Maire informe que le PLUI a bien été modifié.

Madame Alexandre demande où nous en sommes de la Maison Thuillier. Monsieur le Maire informe que c'est en attente. Madame Alexandre demande si le coût pour la rénover au minimum et en faire une salle pour les associations serait vraiment élevé. Monsieur le Maire explique que cela ne paraît pas possible car il n'y a que des petites pièces. Seul, un petit bâtiment derrière pourrait être réhabilité.

Monsieur Pauchet rappelle qu'il avait été décidé il y a quelques mois de tout raser. Monsieur le Maire précise que beaucoup de personnes sont montées au créneau à ce sujet. Il s'interroge sur la démolition et souhaite prendre encore le temps de la réflexion. On ne sait pas trop ce qui nous attend après la démolition (pignons....)

Monsieur le Maire explique que la priorité était la cantine et que sans augmenter les impôts on ne peut mener plusieurs projets de front.

Monsieur Pauchet précise que la CCNS a voté 10 000 € de subvention sur 5 ans.

Le projet devra être mené en petites tranches.

Monsieur le Maire informe que la clôture à l'école sera installée aux vacances de la Toussaint. Nous avons changé l'entreprise car elle ne donnait plus de nouvelles. Les deux subventions demandées ont été obtenues.

Monsieur le Maire informe que Mme Sicard, chargée de l'urbanisme à la CCNS viendra expliquer le PLUI pour l'emplacement Wallois mardi prochain. Il faudra réfléchir à ce que l'on veut y faire suite à l'abandon du projet d'allée mémorielle, un parc, y installer une structure type grande tente pour des manifestations. Une fois le parc géré, le devant pourra être vendu. Monsieur le Maire explique que pour les futurs projets, amélioration des salles... il faut des rentrées financières. Il rappelle que pour les travaux de la cantine, nous n'avons pas eu les subventions attendues. Si nous ne voulons pas augmenter les impôts, il faut trouver des pistes d'économie mais aussi des recettes, notamment la vente des terrains derrière la salle polyvalente à « Ages&Vie » (projet résidences seniors).

Monsieur Pauchet indique que le coût du projet Ages et Vies est de 1 200 €/ 1300 € par personne. Il s'est rapproché de la commune de Bernaville qui a une MARPA. Le taux de remplissage de la MARPA est de 70%, les MARPA sont en difficultés comme tout ce qui concerne les seniors, car les coûts sont exorbitants.

Madame Cerney indique que ce type de résidence est une alternative à rester chez soi ou aller en maison de retraite, en bénéficiant d'un logement en colocation et les avantages de la restauration commune. Elle rappelle que ce type de structure permet de bénéficier du crédit d'impôt.

Monsieur Pauchet précise que cela ouvre droit également à l'APL et à l'APA et que même avec ces aides les MARPA ont du mal à se remplir.

Madame Cerney convient que c'est peut-être le cas pour les MARPAS mais pas pour les structures type « Ages&Vie » car il n'est pas réalisé sur le territoire d'études de marchés sur les futurs résidents par Ages&Vie.

Monsieur Pauchet indique qu'il s'agit d'un projet privé, qui ne bénéficiera pas forcément aux vignacouriers.

Madame Cerney indique que « Ages&Vie » a été approché par la MARPA de Bernaville.

Madame Alexandre précise qu'il ne faut pas mélanger, la MARPA est public, les structures « Ages&Vie » sont privées, les aides ne sont pas les mêmes.

Monsieur Pauchet ajoute qu'à la fin pour le bénéficiaire le montant donné est le même que la structure soit privée ou publique, la question est la capacité financière de chacun.

Monsieur le Maire explique que pour bénéficier d'aides de l'Etat ou MSA, il faut être dans le périmètre. Dans le schéma de gérontologie précise Mme PETIT-ROUVILLAIN. Or, Vignacourt n'y est pas. Pour ce qui est du projet « Ages&Vie », ils ont proposé l'achat du terrain pour 50 € du m², ensuite la commune ne s'occupe de rien. Le projet comprend 8 appartements de 35 m², une cuisine, une salle commune, un accompagnement et une présence 24h/24h pour les résidents, des aides à domicile et nécessite 4 000 m² de terrain.

Monsieur Pauchet confirme que les résidences seniors, le covid étant passé par là, les maisons de retraite sont en difficulté. Madame Petit-Rouvillain précise que les résidences seniors et les maisons de retraite ne sont pas la même chose. Monsieur Pauchet pense au contraire que c'est la même chose quand il y a restauration.

Monsieur Pauchet pensait qu'à l'origine le projet serait réservé aux vignacouriers et indique qu'à Vignacourt, les administrés n'ont pas les ressources financières.

Madame Girard indique que l'argent de la vente du terrain bénéficiera aux vignacouriers.

Monsieur Pauchet regrette, que même si tous les appartements du projet « Ages&Vie » seront occupés, ils ne le seront pas avec des vignacouriers. Madame Girard signale qu'il en est de même à la crèche. Monsieur Pauchet souhaiterait des logements pour les seniors de Vignacourt.

Monsieur le Maire indique que dans le Vert Galant, bon nombre de logements sont occupés par des seniors qui seraient peut-être intéressés par le projet « Ages&Vie » et vendraient leur maison.

Monsieur le Maire propose de s'arrêter sur ce point, la décision ne doit pas être prise dans l'immédiat, nous attendons des nouvelles.

Monsieur Pauchet s'interroge également sur le projet cantine, qui a la base devait faire de la restauration sur place. Il se demande pourquoi, nous dépensons 800 000 € pour les travaux alors que la restauration se fera toujours en liaison froide.

Il est rappelé à Monsieur Pauchet que le coût des travaux aurait été nettement supérieur s'il avait fallu faire la cuisine sur place, qu'il aurait fallu un terrain, et le personnel. Le projet actuel comprend la réhabilitation des locaux et l'extension du réfectoire.

Madame Petit-Rouvillain rappelle que le marché de restauration scolaire sera prochainement revu afin d'en améliorer la qualité.

Monsieur Pauchet se demande pourquoi on ne s'appuie pas sur le portage repas pour la résidence seniors plutôt que de payer des frais pour les personnes qui feront la cuisine.

Monsieur le Maire indique qu'il ne suffit pas du portage repas à domicile pour les personnes puissent rester chez elles. Le projet « Ages&Vie » propose un accompagnement et un logement plus petit.

Monsieur Pauchet maintient que ce type de résidences connaît des difficultés.

Monsieur le Maire clôture le débat en rappelant que l'on va faire des économies mais qu'il faut trouver des recettes si on ne veut pas augmenter les impôts.

Monsieur le Maire ne voudrait pas que l'on dise quand il ne sera plus maire qu'il a laissé les caisses vides.

Monsieur Pauchet pense qu'il faut arrêter cette solution de facilité de vendre les biens.

Monsieur le Maire rappelle que certains biens, notamment le château ont été vendus sans que le conseil en soit informé. Monsieur Pauchet répond qu'il s'agissait d'un bien privé.

Monsieur le Maire confirme que le château du parc appartenait bien à la commune.

Monsieur Dominiak signale un stationnement dangereux dans la rue de Follempise.

Monsieur le Maire a pu constater que cela faisait ralentir.

Madame Merlin demande où en est la vidéoprotection. Monsieur le Maire répond que nous avons eu les subventions, mais que la FDE doit réactualiser son devis, ce point sera mis à l'ordre du jour du prochain conseil.

Monsieur le Maire informe de l'ouverture d'un salon de coiffure le 20 octobre prochain.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 20h30.

